

de la Direction responsable de la propriété intellectuelle sont de chercher à établir des niveaux internationaux appropriés de protection de la propriété intellectuelle dans le but de permettre un accès permanent aux technologies étrangères et de maintenir la concurrence à l'intérieur du pays. La Direction cherche également à s'assurer que les mesures prises à l'étranger ou à l'échelle internationale relativement à la propriété intellectuelle ne nuiront pas aux exportations ou aux intérêts commerciaux du Canada.

Le Canada est un membre actif de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et il participe aux négociations en cours au sein du GATT sur la propriété intellectuelle liées au commerce.

Le Traité de coopération internationale en matière de brevets a été ratifié au cours de l'année écoulée. Cette entente permet à des citoyens canadiens d'obtenir un brevet dans les pays signataires du traité grâce à une seule demande enregistrée au Canada. Ce traité est entré en vigueur le 2 janvier 1990.

Un autre traité a également fait l'objet d'une entente, à savoir l'Enregistrement international des oeuvres audiovisuelles. Une fois que les changements

législatifs appropriés auront été apportés, le Canada compte ratifier cette convention qui vise à assurer une protection accrue aux films destinés aux marchés d'exportation.

Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE)

Le Comité des échanges a continué d'oeuvrer au bon fonctionnement du système des échanges internationaux. Il a pour cela fait état des initiatives prises par les États membres en matière de politique commerciale, procédé à l'évaluation des progrès réalisés dans le cadre de l'Uruguay Round, ainsi qu'à l'analyse de l'utilisation que l'on fait de divers instruments de politique commerciale, de leur impact et de leur interrelation.

Les travaux du Comité ont en grande partie porté sur les États qui ne sont pas membres de l'Organisation. Celui-ci a participé à un atelier mixte en compagnie des dynamiques pays asiatiques dans le but d'améliorer leur compréhension de la politique commerciale et de promouvoir leur intégration dans le système commercial international.

Le Comité a procédé à l'évaluation des progrès réalisés dans les pays d'Europe centrale et d'Europe de